

Une facture d'électricité simple et transparente, ça me change la vie.

Facture cyclique

N° CYCL-1144082

du 16/02/2024

Document à conserver 5 ans. Date d'échéance 01/03/2024



M Mourad Zamoun 5 Rue Roger Gobaut **93500 PANTIN**

Électricité et option

Mes informations client

Titulaire(s)

M Mourad Zamoun

N° Client

ALP106-490-854

Identifiant Internet

mourad.zamoun@gmail.com

N° Contrat

ALP106-490-854-C1

Lieu de consommation

5 Rue Roger Gobaut

93500 Pantin

Référence du point de livraison (PDL)

22574674270726

Mes contacts Alpiq



Alpiq Retail France - Service Client

Tour ALTO

1 Place Zaha HADID CS20307

92062 Paris-La Défense CEDEX



serviceclients@alpiq.fr



09 78 46 85 75

Prix d'un appel local, lundi au vendredi de 9h à 18h

Mes contacts d'urgence



En cas de panne de réseau, contactez ENEDIS.

0972675093

Appel gratuit 7/7 24h/24

Ma Facture du 14/01/2024 au 18/03/2024

Taxes et contributions	14,63€
TVA	50.81€

Montant Total TTC

Montant à payer Montant prélevé le 01/03/2024

316,06 € TTC

250,62€

316,06€

Mes prochaines échéances

Date de ma prochaine facture : 18/03/2024

Date de ma prochaine relève : 13/03/2024

Mes coordonnées bancaires

Je serai prélevé le 01/03/2024 sur le RIB suivant :

Nom du titulaire du compte : Mourad Zamoun

Numéro de compte: FR22 XX04 1XXX 010X XX76 XXX2 033 Référence unique du mandat : ALP106-490-854-M-1

Identifiant Créancier SEPA: FR34ZZZ872B53

Pour mettre à jour vos informations de paiement, rendez-vous

dans votre Espace Client

Mes économies



Ce sont les économies que vous réalisez sur le prix du kWh HT par rapport au tarif réglementé. Nos prix sont indexés sur le tarif réglementé, c'est la garantie de faire des économies aujourd'hui et également demain.



de découvrir ma facture en détail.

Mon contrat

Offre: Electricité Classique Puissance souscrite: 9 kVA

N° compteur: 06196137495403 - Compteur CCB

Option tarifaire: Base

Électricité	Ancien index	Nouvel index	Quantité	Prix unitaire HT	Montant hors TVA	Taux de TVA	Total HT
Abonnement							
Régularisation de la période du 19/01/24 au 16/02/24			29 jours	0,416066€	-12,07€	5,5 %	
• Période du 19/01/24 au 31/01/24			13 jours	0,416066€	5,41€	5,5 %	
• Période du 01/02/24 au 18/03/24			47 jours	0,420984€	19,79€	5,5 %	
Total abonnement (dont 10,59 € d'ache	minement	1)			13,13€		250,62
Consommation							
Base du 14/01/24 au 13/02/24	16479	17790					
• Consommation du 14/01/24 au 13/02/24			1311 kWh	0,181152€	237,49€	20 %	
Total consommation (dont 57,29 € d'ac	hemineme	ent)			237,49€		

Taxes et contributions	Montant hors TVA	Taux de TVA	Total HT
Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)	12,31€	20 %	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA)	2,32€	5,5 %	14,63€
Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)	0,00€	20 %	
Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE)	0,00€	20 %	



Mon contrat

Offre: Electricité Classique Puissance souscrite: 9 kVA

N° compteur: 06196137495403 - Compteur CCB

Option tarifaire: Base

Montant Total	Total
Montant Total hors TVA	265,25 €
Montant TVA à 5,5% (sur un montant total de 15,45 €)	0,85 €
Montant TVA à 20% (sur un montant total de 249,80 €)	49,96 €
Montant Total TTC	316,06 €
Montant à payer	316,06 € TTC



Comment évoluent les tarifs de votre électricité?

Chez Alpiq, votre tarif est indexé sur le tarif réglementé de vente.

Concrètement cela veut dire que votre tarif suit les mêmes évolutions que le tarif réglementé de vente (TRV) appliqué par EDF. C'est la garantie de bénéficier d'une offre d'électricité au meilleur prix

Comment est calculé le prix de votre abonnement?

Pour obtenir l'abonnement journalier (en €/jour), l'abonnement mensuel (voir grille tarifaire) est multiplié par 12 (abonnement annuel) puis divisé par le nombre de jours de l'année.

Le montant de l'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels de votre période de facturation.

Votre abonnement mensuel est de 12,84 € HT

Votre abonnement annuel est donc de 12,84 € x 12 mois = 154,08 €/an

Votre abonnement journalier est donc de 154,08 € / 365 jours = 0,422137 €/jour

En janvier, il y a 31 jours, vous paierez votre abonnement: 0,422137 € x 31 jours = 13,09 € HT

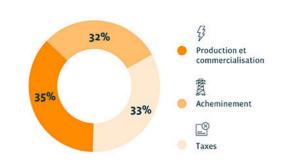
Comment se décompose votre facture d'électricité?

Votre facture d'électricité couvre différents éléments :

- Production et commercialisation (abonnement et consommation)
- Acheminement (transport et la distribution)
- Taxes (comme la TVA)

Les tarifs d'acheminement ainsi que les taux de taxes sont fixés par les pouvoirs publics et sont donc identiques pour tous les fournisseurs.

La **production et la commercialisation** sont propres à chaque fournisseur, car elles dépendent des coûts auxquels le fournisseur produit ou achète l'électricité.



Qu'est ce que l'option Electricité Verte?

Sur la base de la part d'énergie verte qui constitue votre offre (25%, 50%, 75% ou 100%), Alpiq s'engage à injecter une quantité d'énergie verte dans le réseau grâce aux garanties d'origine émises par Powernext.

Pour plus de transparence, cette option vous est facturée distinctement de votre consommation . **Vous êtes libres de la faire évoluer à tout moment.**

Nous vous remercions pour votre contribution au financement des énergies renouvelables en France.



Quelles sont les taxes et contributions de mon contrat?

La TVA à Taux Réduit 5,5% applicable sur l'abonnement et la CTA.

La TVA à Taux Normal 20% applicable à la consommation, aux services, options, prestations Enedis et taxes associées à la consommation.

La CTA contribue au financement du régime des industries électriques et gazières. Son montant est égal à 21,93% de la part d'acheminement de l'abonnement.

La CSPE contribue au financement du budget de l'Etat. Son montant est égal à 0,001€/kWh au 1er février 2022.

La TDCFE et la TCCFE contribuent au financement des collectivités locales. Elles ont été fusionnées à la CSPE à compter respectivement du 1er janvier 2022 et du 1er janvier 2023.

Alpiq va au bout des choses

- En cas de retard de paiement, des intérêts vous seront prélevés correspondant à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur. Les pénalités sont de minimum 7,50€ TTC.
- En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Clients par téléphone au 09 78 46 85 75, via votre espace client ou par courrier à l'adresse mentionnée sur la première page de votre facture.
- En cas de résiliation, la procédure à suivre est disponible dans la FAQ. Notre service client est également disponible pour toute question. La résiliation du contrat est possible à tout moment, sans préavis ni pénalités.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Alpiq n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie sur www.energie-mediateur.fr ou en écrivant à : Médiateur National de l'Énergie Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).